FINANCES ET ADMINISTRATION

3.1 Le président du Comité permanent sur l'administration et les finances, Robin Tuttle (USA), a présenté le rapport du Comité (Annexe 4) et exposé les résultats des discussions.

Etats financiers révisés de 1992

3.2 La Commission a accepté les états financiers de 1992.

Directeur des données

3.3 La Commission a adopté les recommandations du SCAF préconisant d'une part, le reclassement du poste de directeur des données qui passera, à partir d'août 1994, de l'échelon P4 à l'échelon P5 de la Fonction publique internationale et d'autre part, que le directeur des données actuel soit promu au nouvel échelon.

Contributions des Membres

- 3.4 La Commission a accepté de conserver la formule utilisée jusqu'ici pour calculer les contributions des Membres au budget de 1994 et a chargé le secrétariat de préparer une communication suggérant de nouvelles formules de calcul et de la distribuer aux Membres pendant la période d'intersession pour que cette question puisse être examinée lors de la réunion de 1994. En vue de faciliter une prise de décision à ce sujet à la prochaine réunion, le secrétariat a été chargé d'apporter tout son soutien au nouveau président du SCAF dans la préparation et la distribution prochaine d'un questionnaire priant les Membres de bien vouloir faire part de leurs commentaires.
- 3.5 La Commission a approuvé la suggestion du SCAF, à savoir, qu'il serait souhaitable que les Membres encouragent les pays non-membres menant des opérations de pêche dans la zone de la Convention à devenir Membres à part entière de la CCAMLR et ceci, dans le but d'accroître l'efficacité de la Commission et de renforcer le pilier sur lequel repose le fardeau budgétaire.
- 3.6 La Commission a fait remarquer que le paiement tardif des contributions annuelles avait des conséquences regrettables sur le bon fonctionnement de la Commission et qu'il entraînait des charges supplémentaires pour les Membres payant leurs contributions à la date fixée. Tous les Membres,

par conséquent, sont instamment priés de bien vouloir payer leurs contributions aux dates fixées, ainsi qu'il est stipulé à la règle 5.6 du Règlement financier.

Réduction des dépenses

- 3.7 La Commission a noté les résultats des discussions du Comité concernant la réduction des dépenses et a adopté les recommandations contenues dans le rapport du Comité (Annexe 4) sur les questions suivantes :
 - utilisation des vérifications simplifiées (paragraphes 3 et 4);
 - frais de réunion (paragraphes 13 et 15);
 - rapports des activités des Membres (paragraphe 16);
 - directives relatives à la distribution des publications (paragraphe 17);
 - rapports et documents de réunion (paragraphe 18);
 - présence du secrétariat aux réunions des groupes de travail (paragraphe 19); et
 - rationalisation des groupes de travail (paragraphe 22).
- 3.8 En adoptant les recommandations du Comité en ce qui concerne les directives de distribution des publications, la Commission a chargé le secrétaire exécutif de présenter à la réunion de 1994 un rapport sur les conséquences qu'impliqueront ces directives à cette époque.
- 3.9 La Commission a également noté que ces directives n'étaient pas conformes aux accords réciproques passés avec d'autres organisations en ce qui concerne la distribution gratuite des publications.
- 3.10 En adoptant les recommandations du Comité concernant la rationalisation des groupes de travail, la Commission a reconnu les efforts soutenus du Comité scientifique dans la conduite efficace et précise de ses travaux.
- 3.11 En vue de réduire les dépenses encourues par les Membres, la Commission a convenu d'ouvrir la réunion de 1994 le mercredi, soit deux jours après l'ouverture de la réunion du Comité scientifique. Les comités permanents de la Commission se réuniraient alors pendant le reste de la semaine et la réunion plénière débuterait le lundi suivant et durerait une semaine, comme il en a été le cas cette année.

Examen du budget de 1993

3.12 La Commission a approuvé la nouvelle allocation des dépenses du budget de 1993 tout en

faisant remarquer que celle-ci n'affectait pratiquement pas les dépenses totales :

• poste Publications : réduction de A\$ 3 000;

• poste Indemnités : réduction de A\$ 28 500; et

• rubrique Salaires : augmentation de A\$ 31 500.

Budget de 1994 et prévisions budgétaires pour 1995

3.13 La Commission a examiné et accepté les suggestions du Comité scientifique concernant le

rehaussement de la qualité des Communications scientifiques sélectionnées. Elle a toutefois

chargé le secrétaire exécutif d'examiner toutes les possibilités d'obtention d'avis indépendants sur la

qualité de la publication et de lui présenter chaque année, et ce, pour trois ans, le rapport de ses

conclusions sur les coûts de production, l'intérêt que susciterait un abonnement à une publication de

ce genre et le temps qu'il faudrait pour en recouvrer les frais de production.

3.14 La Commission a approuvé le budget de 1994 figurant dans le rapport du SCAF (Annexe

4).

3.15 La Commission a pris note des prévisions budgétaires pour 1995.

3.16 La Commission a chargé le secrétaire exécutif de préparer un rapport, qui serait examiné à

la réunion de 1994, sur les possibilités d'introduction d'un drapeau officiel de la Commission.

Présidence et vice-présidence du SCAF

3.17 L'Afrique du Sud et le Chili ont respectivement été élus pour deux ans à la présidence et à la

vice-présidence du SCAF.

3.18 La Commission a exprimé sa gratitude à R. Tuttle pour la conduite avisée et éclairée dont

elle a fait preuve en assurant la présidence du SCAF au cours de ces trois dernières années.